

## Ratification du traité de non-prolifération

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait, le 29 décembre, à la Chambre des communes, la déclaration suivante :

Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront que, le 29 octobre, j'ai déposé à la Chambre des copies de traités, accords et protocoles internationaux que le Canada avait signés ou auxquels il avait accédé au cours des récents mois. L'un de ces traités était celui de la non-prolifération nucléaire.

Étape importante vers le contrôle des armes, il a été approuvé par la forte majorité des pays membres à une réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il fut ouvert à la signature à Washington, Londres et Moscou le 23 juillet. Le Canada a signé le traité à Washington et à Londres le 23 juillet, à Moscou le 27 juillet. Plus de 80 pays ont maintenant signé et trois, la Grande-Bretagne, le Nigéria et l'Irlande, l'ont ratifié. Nous espérons que le moment viendra où tous les pays du monde reconnaîtront l'importance de ce traité et y accéderont.

Avant que le Traité de non-prolifération entre en vigueur, 43 États, y compris les trois puissances nucléaires qui l'ont signé, doivent le ratifier. Nous savons que le Sénat américain s'occupera de la question de la ratification en janvier et que l'URSS prendra alors une décision à ce sujet. Notre pays étant un des principaux partisans du traité et l'un des signataires « paranucléaires » nous avons là une occasion de montrer l'exemple en prouvant notre foi dans le traité de non-prolifération. Il faudrait que nous prenions immédiatement les mesures nécessaires afin d'être les premiers à le ratifier. La décision du Canada peut en effet influencer favorablement les autres gouvernements, dont il est important, pour l'efficacité future du traité, d'obtenir l'appui sans délai.

Le gouvernement se propose donc de faire le nécessaire pour autoriser le Canada à ratifier le traité si possible avant le nouvel an.

Je suis certain que les députés des deux côtés de la Chambre appuient sur les raisons pour lesquelles le traité a été négocié et se réjouiront d'apprendre que le Gouvernement du Canada se propose maintenant de prendre des mesures pour le ratifier. J'espère que l'occasion se présentera en temps opportun de discuter le traité au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense lors de l'examen à la Chambre du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures. Toutefois, afin de ne pas retarder la ratification du traité par le Canada, nous aimerions agir tout de suite. Voilà pourquoi je profite de l'occasion pour saisir la Chambre de la question.

En tant que membre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le Canada a joué un rôle important au cours des négociations des sept dernières années qui ont abouti à la présentation, à la session de l'Assemblée générale